



# Réinsertion des personnes accidentées

Réduire les absences et les cas de rente

# Action conjointe des parties prenantes

## Une réintégration rapide des collaborateurs profite à l'ensemble des parties prenantes.

### Suivi individuel

Environ 5 % des accidents génèrent à eux seuls 70 % des coûts d'assurance. Le Case Management de la Suva se concentre sur les personnes accidentées ayant une problématique de réinsertion. La Suva assure un suivi individuel tout au long du processus de réadaptation médicale et de réinsertion professionnelle, afin de favoriser la réintégration des personnes accidentées.

### Prise en charge précoce

Plusieurs études ont prouvé que les chances de réinsertion diminuent environ de moitié après une incapacité de travail de six mois. La Suva tient compte de cette constatation en garantissant une prise en charge optimale précoce des personnes accidentées. La réussite des efforts de réinsertion nécessite une action conjointe de la part de l'employeur, du patient et de son entourage ainsi que du corps médical et de la Suva. L'environnement socioprofessionnel joue un rôle prépondérant dans le processus de réinsertion.

### Réduction des coûts

Les accidents ont de lourdes conséquences financières. Les coûts indirects et la baisse de productivité due aux absences sont à la charge de l'employeur: un seul jour peut ainsi lui coûter de plusieurs centaines à plus d'un millier de francs. Une réinsertion rapide se révèle positive tant au niveau médical que sur le plan social et financier. Le retour à la vie active permet de favoriser le processus de guérison, d'éviter une mise à l'écart et de réduire les coûts des rentes.

# Une réinsertion réussie

## Comment l'employeur peut-il contribuer à la réinsertion optimale des collaborateurs en phase de convalescence après un accident?

L'attitude de l'employeur joue un rôle prépondérant concernant la réussite de la réinsertion. Trois facteurs entrent en ligne de compte.

- 1. Prise de contact** immédiate avec le collaborateur qui a été victime d'un accident
- 2. Entretien de préparation au retour** avec l'intéressé
- 3. Suivi permanent** jusqu'à la réintégration complète dans le processus de travail

Cette brochure explique les différentes étapes importantes pour une réinsertion réussie pour l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire pour l'employeur, la personne accidentée, ses collègues et sa famille, ainsi que pour le corps médical et la Suva. Vous y trouverez des conseils concernant l'attitude à adopter vis-à-vis d'un collaborateur accidenté et apprendrez comment la Suva peut vous aider.

Ne vous limitez pas à un cas particulier et profitez-en pour élaborer un système de suivi global en vous inspirant du modèle de gestion des absences de la Suva. Vous obtiendrez d'autres informations à ce sujet à l'adresse [www.suva.ch/gestion](http://www.suva.ch/gestion).

# L'employeur

**«Nos collaborateurs accidentés font toujours partie de notre personnel et nous nous en soucions autant que de ceux présents au travail.»**

Paul Santschi, chef RH Ouest, Micarna SA à Courtepin



**«En cas d'absence, nous cherchons d'abord à comprendre ce qui empêche le collaborateur de venir travailler, puis à déterminer les points sur lesquels nous pouvons intervenir. Nous considérons la réinsertion comme une tâche de direction, tout comme la prévention des accidents. C'est notre mission et nous la remplissons de manière exemplaire», déclare Paul Santschi.**

### **Causes d'absence**

Chaque cas d'accident, de maladie ou d'absence imprévue entraîne des conséquences négatives pour l'entreprise. Il est toutefois possible d'intervenir sur certaines causes. Pour ce faire, il est important d'être à l'écoute des collaborateurs, du chargé de sécurité et des responsables. Le rôle de l'employeur consiste à répertorier et à analyser les facteurs correspondants.

### **Coûts des absences**

Les absences de longue durée sont onéreuses: coûts directs sous forme d'augmentation des primes d'assurance, de compléments de salaire et de délais de carence de l'assurance, et coûts indirects substantiels.

**«Nous réagissons le plus vite possible en contactant directement la personne accidentée. Le collaborateur doit sentir que nous tenons à lui, que nous attendons impatiemment son retour parmi nous», ajoute Paul Santschi.**

### **Suivi individuel**

Dans l'idéal, ce premier contact est suivi d'un entretien de préparation au retour. Dans un second temps, le collaborateur convalescent bénéficie d'un suivi individuel jusqu'à ce qu'il ait complètement repris son travail. Il est également important que les collègues et l'entourage familial du collaborateur soient impliqués dans ce processus. Selon les cas, et en accord avec le patient, l'employeur peut aussi se mettre en relation avec le médecin traitant. Faites le premier pas: cela en vaut la peine, pour votre bien et celui de vos collaborateurs!

# La personne accidentée

«Une bonne dose de volonté ainsi que le soutien inconditionnel de mon employeur et de la Suva ont joué un rôle important dans ma réinsertion.»

Jacques Magnin, accidenté, Gumefens



**«Cet accident a été un choc. Il a bouleversé tous mes projets et m'a brutalement confronté à la question de savoir comment j'allais pouvoir continuer à vivre. Cette incertitude m'an-goissait. Je ne savais pas si j'allais me rétablir entièrement, quelles seraient les répercus-sions financières pour moi-même et comment réagirait mon employeur», se souvient Jacques Magnin.**

### **Prendre des nouvelles**

Il est important que la famille, les amis, les collègues et le chef prennent immédiatement des nou-velles de la victime, lui téléphonent et lui rendent visite. Il est également important que l'assuré sache que l'employeur se réjouit de le voir reprendre le travail et lui propose de l'aider à planifier les différentes étapes de son retour à la vie active.

**«Le chef m'a tout de suite dit que ma présence était très importante pour l'entreprise. Nous avons d'ailleurs minutieusement préparé ensemble toutes les étapes de mon retour», raconte l'assuré.**

### **Rassurer**

La personne accidentée peut craindre pour son emploi ou son avenir matériel. En réagissant immédiatement, l'employeur désamorçe les craintes du collaborateur et de sa famille. Ce premier contact personnel permet de leur redonner courage.

**«Après avoir quitté l'hôpital, l'entretien de préparation au retour avec mon supérieur direct m'a beaucoup aidé. Nous avons discuté des modalités de réinsertion et défini la nature des tâches envisageables. Nous étions d'accord tous les deux pour que je réintègre rapi-dement mon poste à 100 %, mais avec un rendement réduit», explique Jacques Magnin.**

# La famille et les collègues

«L'employeur de mon mari a activement recherché des solutions en vue d'une réinsertion; sa guérison en a grandement été favorisée.»

Sandra Andrade, épouse de l'assuré, Courtaman



«Les nombreuses visites qu'André a reçues de ses collègues ont eu un véritable effet de motivation sur lui. Les propositions qui lui ont été faites pour reprendre le travail lui ont rendu courage. L'entreprise a fait preuve de souplesse. Il est en train de remettre le pied à l'étrier. Son employeur lui a offert un temps partiel dans son ancienne activité», raconte son épouse.

### **Bien réagir**

Pour la famille, il est important de voir que l'employeur réagit rapidement. C'est également la meilleure façon de montrer que l'on comprend les questions existentielles qui se posent au collaborateur. Une bonne réaction, de la part de l'employeur, peut lui redonner du courage.

«Nous avons été surpris que la Suva verse l'intégralité de l'indemnité journalière pendant toute la durée de la réinsertion. Ce facteur a sûrement compté dans la démarche de l'employeur», ajoute Sandra Andrade.

### **Privilégier l'intégration**

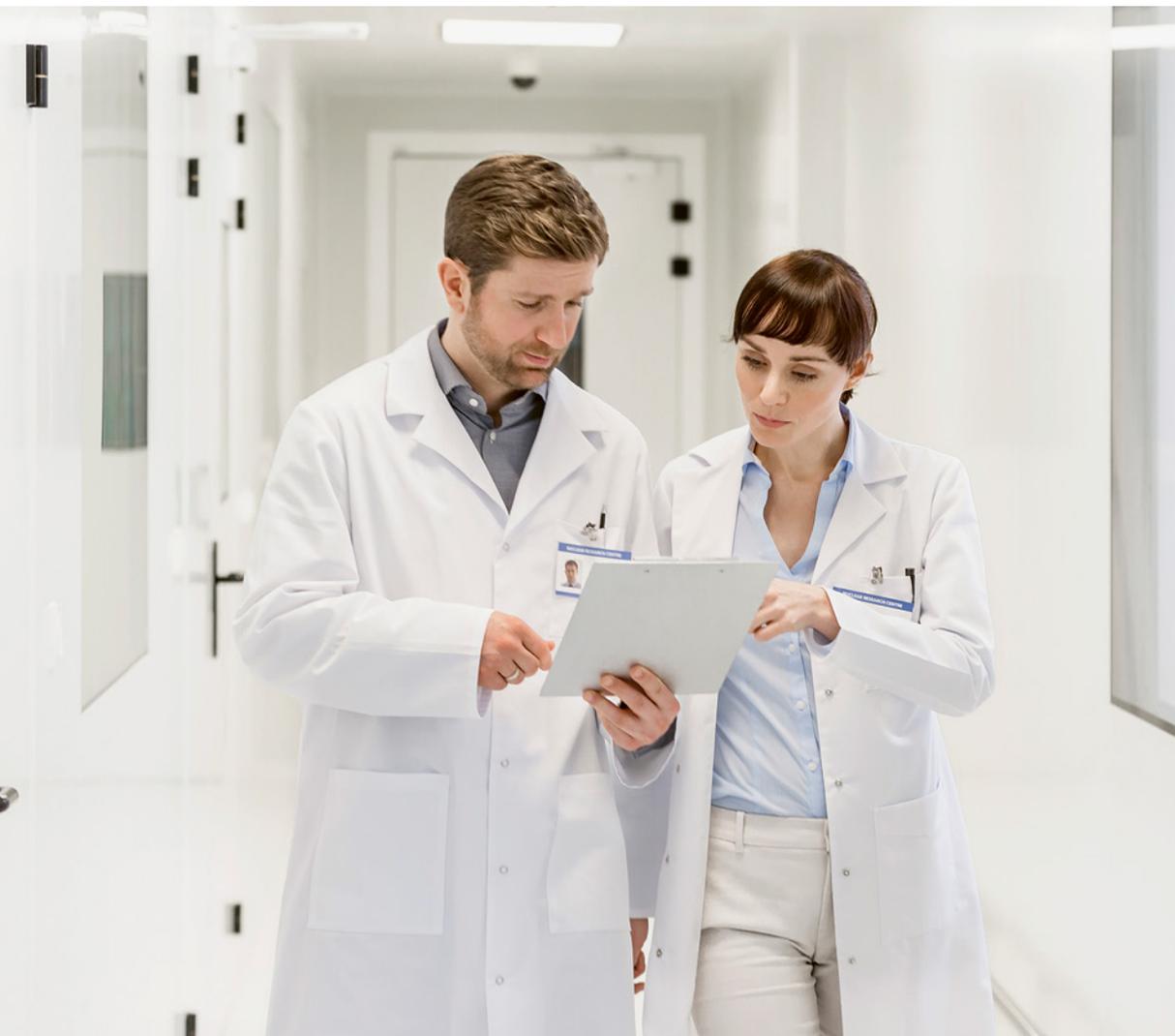
Le rendement ne doit jamais être placé au premier plan du processus de réinsertion. Le plus important, c'est la présence au poste de travail et la réintégration rapide dans la vie active.

La Suva est prête à fournir l'aide nécessaire à cet effet.

# Le corps médical

«L'évaluation médicale précoce est primordiale pour l'évolution et la guérison des lésions.»

Dr Viktor Bydzovsky, médecin d'arrondissement de la Suva à Fribourg



«Sans prise en charge spéciale, les cas graves qui présentent une évolution complexe rencontrent d'énormes difficultés. En principe, ces patients devraient toujours faire l'objet d'un suivi actif. Cette approche nécessite la participation de l'employeur, du corps médical, de l'assureur et de l'entourage», explique le médecin.

### Trouver des solutions

La prise en charge consiste à analyser toutes les difficultés susceptibles de faire obstacle au processus de réinsertion. Il s'agit notamment des questions en rapport avec le traitement et la spécificité du poste de travail.

«Pour faciliter la réinsertion, il est important de bien connaître le patient et son entourage. Pour pouvoir évaluer correctement la capacité de travail, il faut également que nous sachions en quoi consistent les exigences et les contraintes du poste attribué à l'assuré», souligne Viktor Bydzovsky.

### Offrir de l'aide concrète

Dans l'idéal, les médecins doivent être tenus informés des possibilités de réinsertion proposées par l'employeur et connaître les postes aménagés à cet effet dans l'entreprise. Les patients dont les employeurs encouragent la réinsertion se rétablissent plus vite et mieux que ceux qui se retrouvent seuls et dont personne ne s'occupe après un accident.

# La Suva

**«Notre gestion des cas vise à produire un bénéfice maximal pour la personne accidentée.»**

Daniel Roscher, chef du département prestations d'assurance et réadaptation



La réinsertion des personnes accidentées est l'une des préoccupations importantes de la Suva. Les victimes d'accidents graves devant affronter une situation professionnelle, financière ou sociale difficile bénéficient d'un suivi global dispensé par des spécialistes cas et des médecins des assurances de la Suva. L'objectif est qu'elles puissent se réinsérer rapidement dans le processus de travail, car la perspective d'un retour rapide à la vie professionnelle exerce également des effets positifs sur le processus de guérison. Les personnes accidentées ayant une problématique de réinsertion sont accompagnées par des case managers spécialement formés à cet effet auprès de la Suva.

Les cliniques de réadaptation jouent souvent un rôle essentiel pour le traitement médical et la réinsertion des personnes gravement accidentées. Les cliniques de la Suva, à Sion (VS) et à Bellikon (AG), sont des établissements de renom spécialisés dans la réadaptation et le suivi des victimes d'accidents graves. Elles appliquent en outre des modèles de collaboration active avec les fournisseurs de prestations et d'autres cliniques.

La Suva collabore étroitement avec les associations professionnelles, les entreprises assurées, différents partenaires et d'autres institutions, notamment pour ce qui est de la réinsertion et de la réintégration professionnelle. Une bonne coordination avec les entreprises, les médecins et l'AI constitue un facteur de succès essentiel pour la réinsertion des personnes accidentées.

## Réduire les absences

La Suva propose de l'aide et des services pour une gestion optimale des absences. Cela vous permet de réduire la fréquence et la durée des absences pour cause de maladie ou d'accident au sein de votre entreprise. Infos complémentaires: [www.suva.ch/gestion](http://www.suva.ch/gestion).



### En bref

#### Fraude à l'assurance

La Suva lutte résolument contre la fraude à l'assurance. Dans ce contexte, le meilleur moyen de prévention consiste à pratiquer une gestion systématique des cas. Celle-ci comprend la vérification de l'obligation d'allouer des prestations dans les cas peu clairs, l'examen approfondi des droits auxquels prétendent les assurés, l'évaluation minutieuse des conditions donnant droit à une rente, notamment dans les cas douteux, et la vérification des indications des tiers. Cette pratique permet de réduire efficacement les risques de fraude à l'assurance-accidents.

# Case Management de la Suva et mesures d'incitation à la réintégration professionnelle



Lorsqu'un retour s'avère impossible ou possible en partie seulement, la personne accidentée bénéficie du suivi d'un case manager qui décidera au cas par cas si et dans quelle mesure l'application d'un Case Management pourra être efficace. Il soutient en priorité l'assurance-invalidité (AI) dont le catalogue de prestations comprend différentes mesures de réadaptation. Le case manager veille à ce que l'AI soit informée au plus tôt des cas présentant une problématique de réinsertion et vérifie si l'assuré a droit à des mesures de réadaptation. La Suva a créé des «mesures d'incitation à la réintégration professionnelle» pour les cas où l'assurance-invalidité constate que la personne concernée ne peut prétendre à une réadaptation ou que d'autres motifs empêchent une intervention de l'AI.

### Mesures d'incitation à la réintégration professionnelle

En concertation avec l'assurance-invalidité, les entreprises peuvent également bénéficier d'un soutien financier de la Suva pour le maintien du poste de travail ou pour un nouvel engagement. Les mesures d'incitation à la réintégration professionnelle sont conçues pour les personnes accidentées:

- qui sont assurées à la Suva
- n'ayant aucun droit à des mesures équivalentes de l'AI
- motivées
- pour lesquelles ces mesures induisent une économie

Ces conditions étant remplies, les mesures prévues peuvent être mises en place pour le maintien du poste de travail ou une initiation avec le concours de l'entreprise. Outre l'incitation financière, il s'agit d'inviter l'entreprise à assumer sa responsabilité sociale. La Suva a la possibilité de prendre en charge une partie des coûts liés à la réinsertion. Lorsque le maintien du poste de travail ou l'initiation chez un nouvel employeur s'avèrent concluants, l'entreprise peut se voir verser une récompense de 20 000 francs. Infos complémentaires sur la réinsertion et la réintégration professionnelle: [www.suva.ch/reinsertion](http://www.suva.ch/reinsertion).

## Le modèle Suva

### Les quatre piliers de la Suva



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

#### Suva

Prestations d'assurance  
Case postale, 1001 Lausanne

#### Renseignements

Tél. 021 310 80 40  
service.clientele@suva.ch

#### Commandes

[www.suva.ch/2834.f](http://www.suva.ch/2834.f)

#### Titre

Réinsertion des personnes accidentées

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: 2008

Édition revue et corrigée: décembre 2018

#### Référence

2834.f

